

358744-2026 - Iomaíocht

An Fhrainc – Design support services – Accord-cadre relatif aux missions de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une salle intercommunale multi fonctions
OJ S 100/2026 27/05/2026

Fógra maidir le conradh nó lamháltas — an gnáthchóras
Seirbhísí

1. Ceannaitheoir

1.1. Ceannaitheoir

Ainm oifigiúil: Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique

R-phost: marches.publics@auray-quiberon.fr

Cineál dlíthiúil an cheannaitheora: Údarás áitiúil

Gníomhaíocht an údaráis chonarthaigh: Seirbhísí poiblí ginearálta

2. Nós imeachta

2.1. Nós imeachta

Teideal: Accord-cadre relatif aux missions de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une salle intercommunale multi fonctions

Cur síos: Le présent accord-cadre à marchés subséquents porte sur des missions de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une salle intercommunale multi fonctions. Les prestations pouvant être réalisées au titre de cet accord-cadre sont définies dans le CCTP de l'accord-cadre. L'accord-cadre établit les termes régissant les marchés conclus sur son fondement, dits "marchés subséquents". Les marchés subséquents ont vocation à être conclus au fur et à mesure de la survenance des besoins. Les dispositions générales sont fixées dans l'accord-cadre et les dispositions particulières à chaque prestation seront indiquées dans chaque marché subséquent. Des documents écrits relatifs aux marchés subséquents précisent les caractéristiques et les modalités d'exécution de la prestation demandée qui n'ont pas été fixées dans l'accord-cadre. Les prestations décrites ci-dessous pourront être confiées à l'opérateur économique titulaire de l'accord cadre au titre des marchés subséquents qui seront conclus ultérieurement en fonction de la survenance des besoins sans que celles-ci ne soient exhaustives : - Étude de programmation, - Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le choix du mode de gestion, le cas échéant, la création d'une SEMOP et la préparation de la Concession, - Assistance à la préparation et au lancement de la procédure de la concession, - Assistance à l'analyse des candidatures, des offres et à la négociation, - Assistance à la finalisation de la concession et à la constitution de la SEMOP, - Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le choix de la maîtrise d'œuvre, - AMO conception (APS – APD – PRO), - AMO préparation et suivi de la consultation des entreprises. Le prestataire ou groupement de prestataires devra disposer des compétences nécessaires à la réalisation des prestations objet de l'accord-cadre, à savoir : - programmation architecturale et fonctionnelle d'équipements culturels et sportifs complexes (dont exploitation et maintenance), - qualité environnementale de la construction, - urbanisme, - économie de la construction et coût global, - Finances, - fluides, énergie et thermique, - droit de la commande publique, montages contractuels complexes et droit des sociétés pouvant être créées par les collectivités locales et leurs établissements. L'accord-cadre est conclu pour une période de 48

mois, à compter de sa notification. Il ne pourra pas être reconduit. Les prestations sont susceptibles de varier, sur la durée de l'accord-cadre, dans les limites suivantes : - Montant minimum : Pas de montant minimum, - Montant maximum : 450 000 euros HT.

Aitheantóir an nós imeachta: 6e3fda53-4823-46d7-a874-f081d4ce2d59

Aitheantóir inmheánach: PPP2CG-42/6029/AQTA_FORM_2026_003

An cineál nós imeachta: Oscailte

Tá an nós imeachta á bhrostú: níl

2.1.1. Cuspóir

Cineál an chonartha: Seirbhísí

Príomhaicmiú (cpv): 79933000 Design support services

2.1.2. An áit feidhmíochta

Foroinn tíre (NUTS): Morbihan (FRH04)

Tír: An Fhrainc

2.1.2. An áit feidhmíochta

Foroinn tíre (NUTS): Morbihan (FRH04)

Tír: An Fhrainc

2.1.3. Luach

Uasluach an chreat-chomhaontaithe: 450 000,00 EUR

2.1.4. Eolas ginearálta

Eolas breise: Accord-cadre à marchés subséquents mono-attributaire de services passé en appel d'offres ouvert en application des articles R2124-1, R2124-2 et R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique. Le contenu des pièces relatives à la candidature dont la production est exigée est précisé à l'article 4.1 du règlement particulier de la consultation. Le contenu des pièces relatives à l'offre dont la production est exigée est précisé à l'article 5.1 du règlement particulier de la consultation. Les documents du dossier de consultation des entreprises sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, uniquement, à l'adresse : <https://marches.megalis.bretagne.bzh/entreprise> Conditions de transmission des offres : le pouvoir adjudicateur impose l'envoi des offres par voie électronique sur la plateforme : <https://marches.megalis.bretagne.bzh/entreprise> (Cf article 7 du règlement particulier de la consultation). Signature électronique des pièces de l'offre : autorisée (cf. article 7 du règlement particulier de la consultation). Principales conditions financières et dispositions en matière de paiement et/ou références aux textes qui les règlentent : Les prix sont révisables selon les dispositions précisées au CCAP de l'accord-cadre. Les paiements seront réalisés par virement administratif. Le délai global de paiement des avances, soldes et indemnités est fixé à 30 jours conformément à l'article R2192-10 du Code de la commande publique. Le défaut de paiement dans le délai indiqué à l'article précédent fait courir de plein droit et sans autre formalité des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire et des sous-traitants payés directement. Les intérêts moratoires courent à partir du jour suivant l'expiration du délai global jusqu'à la date de mise en paiement du principal incluse. Conformément à l'article R2192-31 du Code de la commande publique, le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points de pourcentage. Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement est fixé à 40 euros conformément à l'article D2192-35 du Code de la Commande publique. Le marché sera conclu dans l'unité monétaire suivante : euros. Financement public : les prestations seront payées sur le budget principal de la Communauté

de Communes, qui pourra bénéficier éventuellement de subventions de différents organismes. Les candidats pourront se présenter en candidat unique ou en groupement (cf. article 4.3 du règlement particulier de la consultation). La prestation est réservée à une profession déterminée : oui. Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables : S'agissant de la compétence « droit de la commande publique, montages contractuels complexes et droit des sociétés pouvant être créées par les collectivités locales et leurs établissements », les candidats se présentant devront être habilités à exécuter les prestations du marché conformément à la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 modifiée portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques.

Bunús dlí:

Treoir 2014/24/AE

2.1.6. Forais eisiaimh

Foinse na gcúiseanna eisiúna: Doiciméad Soláthair

5. Luchtóg

5.1. Luchtóg: LOT-0001

Teideal: Accord-cadre relatif aux missions de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une salle intercommunale multi fonctions

Cur síos: Le présent accord-cadre à marchés subséquents porte sur des missions de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une salle intercommunale multi fonctions. Les prestations pouvant être réalisées au titre de cet accord-cadre sont définies dans le CCTP de l'accord-cadre. L'accord-cadre établit les termes régissant les marchés conclus sur son fondement, dits "marchés subséquents". Les marchés subséquents ont vocation à être conclus au fur et à mesure de la survenance des besoins. Les dispositions générales sont fixées dans l'accord-cadre et les dispositions particulières à chaque prestation seront indiquées dans chaque marché subséquent. Des documents écrits relatifs aux marchés subséquents précisent les caractéristiques et les modalités d'exécution de la prestation demandée qui n'ont pas été fixées dans l'accord-cadre. Les prestations décrites ci-dessous pourront être confiées à l'opérateur économique titulaire de l'accord cadre au titre des marchés subséquents qui seront conclus ultérieurement en fonction de la survenance des besoins sans que celles-ci ne soient exhaustives : - Étude de programmation, - Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le choix du mode de gestion, le cas échéant, la création d'une SEMOP et la préparation de la Concession, - Assistance à la préparation et au lancement de la procédure de la concession, - Assistance à l'analyse des candidatures, des offres et à la négociation, - Assistance à la finalisation de la concession et à la constitution de la SEMOP, - Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le choix de la maîtrise d'œuvre, - AMO conception (APS – APD – PRO), - AMO préparation et suivi de la consultation des entreprises. Le prestataire ou groupement de prestataires devra disposer des compétences nécessaires à la réalisation des prestations objet de l'accord-cadre, à savoir : - programmation architecturale et fonctionnelle d'équipements culturels et sportifs complexes (dont exploitation et maintenance), - qualité environnementale de la construction, - urbanisme, - économie de la construction et coût global, - Finances, - fluides, énergie et thermique, - droit de la commande publique, montages contractuels complexes et droit des sociétés pouvant être créées par les collectivités locales et leurs établissements. L'accord-cadre est conclu pour une période de 48 mois, à compter de sa notification. Il ne pourra pas être reconduit. Les prestations sont susceptibles de varier, sur la durée de l'accord-cadre, dans les limites suivantes : - Montant minimum : Pas de montant minimum, - Montant maximum : 450 000 euros HT.

Aitheantóir inmheánach: AQTA_FORM_2026_003_1

5.1.1. Cuspóir

Cineál an chonartha: Seirbhísí
Príomhaicmiú (cpv): 72243000 Programming services

5.1.2. An áit feidhmíochta

Seoladh poist: Zone de Kerizan - Salle intercommunale multi fonctions, Zone de Kerizan, Parcelles cadastrées ZW15, ZW16, ZW18, ZW191, ZW188, ZW189
Baile: BREC'H
Cód poist: 56400
Foroinn tíre (NUTS): Morbihan (FRH04)
Tír: An Fhrainc
Eolas breise: Salle intercommunale multi fonctions

5.1.3. Fad measta

Fad ama: 48 Míonna

5.1.5. Luach

Uasluach an chreat-chomhaontaithe: 450 000,00 EUR

5.1.6. Eolas ginearálta

Rannpháirtíocht fhorchoimeáda:

Ní fhorchoimeádtar an rannpháirtíocht.
Ní mór ainmneacha agus cáilíochtaí gairmiúla na mball foirne a thabhairt a shanntar chun an conradh a chomhlíonadh: Ceanglas tairisceana
Tionscadal soláthair nach maoinítear le cistí an Aontais
Tá an soláthar cumhdaithe ag an gComhaontú maidir le Soláthar Rialtais (GPA): tá

5.1.9. Critéir roghnúcháin

Foinse na gcritéir roghnaithe: Doiciméad Soláthair

5.1.10. Critéir dhámhachtana

Critéar:

Cineál: Cáilíocht
Cur síos: Valeur technique de l'offre
Catagóir an critéir dhámhachtana meáchain: Ualú (pointí, beacht)
Uimhir an chritéir dhámhachtana: 70

Critéar:

Cineál: Costas
Cur síos: Prix des prestations
Catagóir an critéir dhámhachtana meáchain: Ualú (pointí, beacht)
Uimhir an chritéir dhámhachtana: 30

5.1.11. Doiciméid soláthair

Seoladh na ndoiciméad soláthair: <https://marches.megalis.bretagne.bzh/entreprise>

5.1.12. Téarmaí soláthair

Téarmaí na haighneachta:

Cur isteach leictreonach: Éigeantach
Seoladh an chur isteach: <https://marches.megalis.bretagne.bzh/entreprise>
Na teangacha inar féidir tairiscintí nó iarrataí ar rannpháirtíocht a chur isteach: Francis
Catalóg leictreonach: Ní ceadmhach
Leaganacha malartacha: Ní ceadmhach

Spríodhata chun tairiscintí a fháil: 10/07/2026 12:00:00 (UTC+02:00) Am Oirthear na hEorpa, Am Samhraidh Lár na hEorpa

An tréimhse le linn a gcaithfidh an tairiscint a bheith bailí: 240 Laethanta

Eolas faoi oscailt phoiblí:

Dáta oscailte: 10/07/2026 14:00:00 (UTC+02:00) Am Oirthear na hEorpa, Am Samhraidh Lár na hEorpa

Áit: Siège de la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique, Espace Tertiaire Porte Océane, Rue du Danemark - BP 70447, 56404 AURAY CEDEX

Téarmaí an chonartha:

Ní mór an conradh a chur i gcrích faoi chuimsiú clár fostaíochta dídeanaí: Ní hea

Sonrascú leictreonach: Éigeantach

Úsáidfear ordú leictreonach: níl

Úsáidfear íocaíocht leictreonach: níl

5.1.15. Teicnící

Creat-chomhaontú:

Creat-chomhaontú, gan an iomaíocht a athoscailt

An t-uaslíon rannpháirtithe: 1

Eolas faoin gcóras ceannaigh dinimiciúil:

Níl feidhm ag córas ceannaigh dinimiciúil

5.1.16. Tuilleadh eolais, idirghabháil agus athbhreithniú

Eagraíocht idirghabhála: CCIRA de Nantes – DREETS DES PAYS DE LA LOIRE

Eagraíocht athbhreithniúcháin: Tribunal Administratif de Rennes

Eolas faoi spríodhataí athbhreithnithe: Organisation fournissant les informations sur les recours et les délais : Tribunal Administratif de Rennes

Eagraíocht a sholáthraíonn faisnéis bhreise faoin nós imeachta soláthair: Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique

Eagraíocht a sholáthraíonn tuilleadh faisnéise faoi na nósanna imeachta athbhreithnithe: Tribunal Administratif de Rennes

Eagraíocht a fhaigheann iarratais ar rannpháirtíocht: Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique

8. Eagraíochtaí

8.1. ORG-0001

Ainm oifigiúil: Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique

Uimhir chlárúcháin: 20004312300013

Seoladh poist: Espace Tertiaire Porte Océane

Baile: AURAY CEDEX

Cód poist: 56404

Foroinn tíre (NUTS): Morbihan (FRH04)

Tír: An Fhrainc

Pointe teagmhála: Philippe LE RAY

R-phost: marches.publics@auray-quiberon.fr

Teil.: +33 297291869

Seoladh idirlín: <http://www.auray-quiberon.fr/>

Róil na heagraíochta seo:

Ceannaitheoir

Eagraíocht a sholáthraíonn faisnéis bhreise faoin nós imeachta soláthair

Eagraíocht a fhaigheann iarratais ar rannpháirtíocht

8.1. **ORG-0002**

Ainm oifigiúil: CCIRA de Nantes – DREETS DES PAYS DE LA LOIRE

Uimhir chlárúcháin: 13002928300012

Seoladh poist: Immeuble Skyline -22 mail Pablo Picasso - BP24209

Baile: NANTES CEDEX 1

Cód poist: 44042

Foroinn tíre (NUTS): Loire-Atlantique (FRG01)

Tír: An Fhrainc

R-phost: dreets-pdl.ccira@dreets.gouv.fr

Teil.: +33 660489889

Seoladh idirlín: https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/daj/marches_publics/ccra/contacts/Comite_local_Nantes.pdf?v=1718202975

Róil na heagraíochta seo:

Eagraíocht idirghabhála

8.1. **ORG-0003**

Ainm oifigiúil: Tribunal Administratif de Rennes

Uimhir chlárúcháin: 17350005900014

Seoladh poist: 3 Contour de la Motte - CS44416

Baile: RENNES CEDEX

Cód poist: 35044

Foroinn tíre (NUTS): Ille-et-Vilaine (FRH03)

Tír: An Fhrainc

R-phost: greffe.ta-rennes@juradm.fr

Teil.: +33 223212828

Seoladh idirlín: <http://rennes.tribunal-administratif.fr/>

Róil na heagraíochta seo:

Eagraíocht athbhreithniúcháin

Eagraíocht a sholáthraíonn tuilleadh faisnéise faoi na nósanna imeachta athbhreithnithe

Eolas faoin bhfógra

Aitheantóir/leagan an fhógra: cb65803f-fa0f-4371-968e-6b6b6d0eb7d1 - 01

Cineál na foirme: Iomaíocht

Cineál an fhógra: Fógra maidir le conradh nó lamháltas — an gnáthchóras

Fochineál an fhógra: 16

Dáta seolta an fhógra: 26/05/2026 09:42:51 (UTC+02:00) Am Oirthear na hEorpa, Am

Samhraidh Lár na hEorpa

Na teangacha ina bhfuil an fógra seo ar fáil go hoifigiúil: Fraincis

Uimhir foilseacháin an fhógra: 358744-2026

Uimhir eagráin IO S: 100/2026

Dáta foilsithe: 27/05/2026